

**M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, bien sûr le député sait que c'est l'Association olympique canadienne qui est le responsable immédiat de la participation du Canada aux Jeux olympiques de Moscou et non le gouvernement fédéral. L'Association olympique canadienne demande des fonds au secteur privé par le biais du fonds olympique. De plus, l'Association reçoit des fonds que la direction de la santé et du sport amateur verse dans le cadre de son programme d'aide aux associations sportives pour permettre aux athlètes canadiens de grande valeur de participer aux compétitions internationales.

Un grand nombre de groupements canadiens reconnaissent et respectent la nécessité d'éviter que le gouvernement intervienne dans les affaires des associations sportives autonomes comme l'Association olympique canadienne.

Dans les circonstances où nous nous trouvons présentement, concernant l'atteinte à la liberté de pensée et d'expression en Union soviétique, il ne nous semble pas approprié d'utiliser les Jeux olympiques comme tribune pour exprimer nos opinions sur les droits de l'homme en URSS.

J'ai été plutôt étonné d'entendre le député affirmer qu'il ne fallait pas mêler sport et politique et demander par ailleurs si le gouvernement du Canada empêchera les athlètes canadiens de participer aux prochaines Olympiades. Je n'arrive pas à concilier ces deux propos du député.

Vous admettez avec moi, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de contradiction entre notre politique et la décision du gouvernement de boycotter les manifestations sportives de l'Afrique du Sud. Les Nations Unies ont adopté une série de résolutions en 1971, 1975, 1976 et 1977 pour demander à ses États membres de refuser tout parrainage, toute aide ou tout encouragement aux rencontres sportives avec l'Afrique du Sud. Le Canada a appuyé toutes ces résolutions.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune entente internationale visant à boycotter les manifestations sportives tenues en URSS et par conséquent, pour répondre à la question du député de Surrey-White Rock (M. Friesen), le ministère chargé de la santé et du sport amateur ne juge pas approprié pour le moment de modifier sa position concernant la participation du Canada aux Jeux olympiques de Moscou en 1980.

#### LE REVENU NATIONAL—LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES STOCKS DE BIENS MANUFACTURÉS

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, ma plainte de ce soir découle de l'annonce faite le 16 novembre dernier dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Chrétien) au sujet de la réduction de 12 à 9 p. 100 de la taxe de vente fédérale.

● (2222)

J'ai posé une question au ministre du Revenu national (M. Abbott) en l'absence du ministre des Finances (M. Chrétien). C'était le 8 décembre, et j'aimerais vous en donner lecture:

Étant donné que certains commerces, par exemple les concessionnaires d'automobiles et de machinerie, subiront de lourdes pertes financières parce qu'ils ont des stocks considérables sur lesquels ils ont payé la taxe de 12 p. 100, le ministre a-t-il songé à certaines modalités de rajustement qui minimiseraient leurs pertes financières?

#### L'ajournement

Le ministre des Finances a dit dans le discours qu'il a prononcé le 16 novembre: «Je souhaite que cette réduction soit transmise aux consommateurs.» Je parle ce soir au nom des concessionnaires d'automobiles et de machinerie et des entreprises ayant d'autres stocks visés par cette réduction de taxe. Et je dis ceci au ministre du Revenu national et au ministre des Finances: Voilà une façon très cavalière et hypocrite d'aborder la question de la part du gouvernement.

Ce n'est pas parce qu'il est presque en faillite que le gouvernement doit aussi mettre en faillite tous les détaillants du pays. Lorsque le ministre déclare qu'il veut faire profiter les consommateurs de cette réduction de 3 p. 100, il devrait faire preuve d'honnêteté envers tout le monde. Il devrait admettre que les concessionnaires des compagnies automobiles et les vendeurs de machines devraient être dédommagés pour la réduction qu'ils devront faire sur le prix des marchandises en stock.

Je peux puiser deux exemples éloquents dans les lettres que m'ont fait parvenir des commerçants de ma circonscription qui perdront de l'argent à cause de cette mesure. La première lettre vient de la société Pringle's Service Ltd. de Napanee. En voici le texte:

Mon cher Doug,

Les conséquences que pourraient avoir pour moi, petit commerçant, ainsi que pour des milliers d'autres petits commerçants canadiens, la réduction de la taxe de vente fédérale me préoccupent beaucoup.

S'il s'agit là d'une excellente initiative, que l'on attendait en fait depuis très longtemps, dans l'immédiat, je me retrouve avec 60 automobiles et camions neufs qui devraient coûter en moyenne \$175 de moins. Si je ne rajuste pas mes prix sur les véhicules en stock, les clients préféreront commander un modèle identique à l'usine qui leur coûtera moins cher. Si j'abaisse mes prix, je perds \$10,000.

Pour le moment, les concessionnaires canadiens ont pour plusieurs millions de dollars de véhicules en stock. En tant que petit commerçant, ces espèces de subventions budgétaires indirectes me déplaisent, car ma société a été incapable de vendre un seul modèle de 1979 en stock depuis l'exposé budgétaire du 16 novembre.

Je vous supplie de faire des instances pour obtenir une remise de 3 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur les véhicules qu'ont en stock des propriétaires de petites entreprises comme moi-même dans l'ensemble du pays.

C'est signé Larry A. Pringle.

J'aimerais citer une autre lettre que j'ai reçue de Revell Motor Sales Limited, de Verona, comté de Frontenac. La lettre m'est adressée et l'auteur y joint copie d'un télégramme envoyé au ministre des Finances le 27 novembre. On y lit ceci:

Monsieur Alkenbrack,

Objet: Réduction de la taxe de vente fédérale.

Veuillez trouver ci-joint copie d'un télégramme que nous avons envoyé au ministre des Finances.

Nous estimons être fortement pénalisés par cette réduction de taxe qui nous coûtera plus de \$22,000.

A titre d'homme d'affaires, il me semble que je ne devrais pas être obligé de subventionner votre réduction de taxe.

Nos clients attendent les véhicules moins chers, ce qui me laisse sur les bras plus de cent (100) véhicules en stock, et à un taux d'intérêt de 12.5 p. 100, je crois qu'il s'agit d'une pénalité dure et inutile infligée aux vendeurs d'automobiles et non aux autres détaillants.

Des remises de ce genre ont été accordées en 1961, 1968 et 1974, et il y aurait certes lieu de les accorder de nouveau cette fois-ci.